

UN EXEMPLE DE CONSTITUTION DE REGION EN PAYS SOUS-DEVELOPPE : LA REGION DE LOUGA (NORD-SENEGAL)

M. SAR

I — DONNEES DE BASE

A. Données Physiques

1. Climat

Qualifié de climat sahélo-sénégalais-nord par AUBREVILLE, de soudano-sahélien-nord par HUBERT, de sous-climat sahélien par A. CHEVALLIER et TROCHAIN, le climat de la région de Louga constitue une transition entre climat soudanien pur et climat sahélien ; il conserve de par la position en longitude de la région, une nuance sub-canarienne assez marquée. Située entre les isohyètes 400 mm au nord et 600 mm au sud, la région du Cayor-N'Diambour est caractérisée par une longue saison sèche de 8 mois, s'étendant d'octobre à juin.

Les Pluies

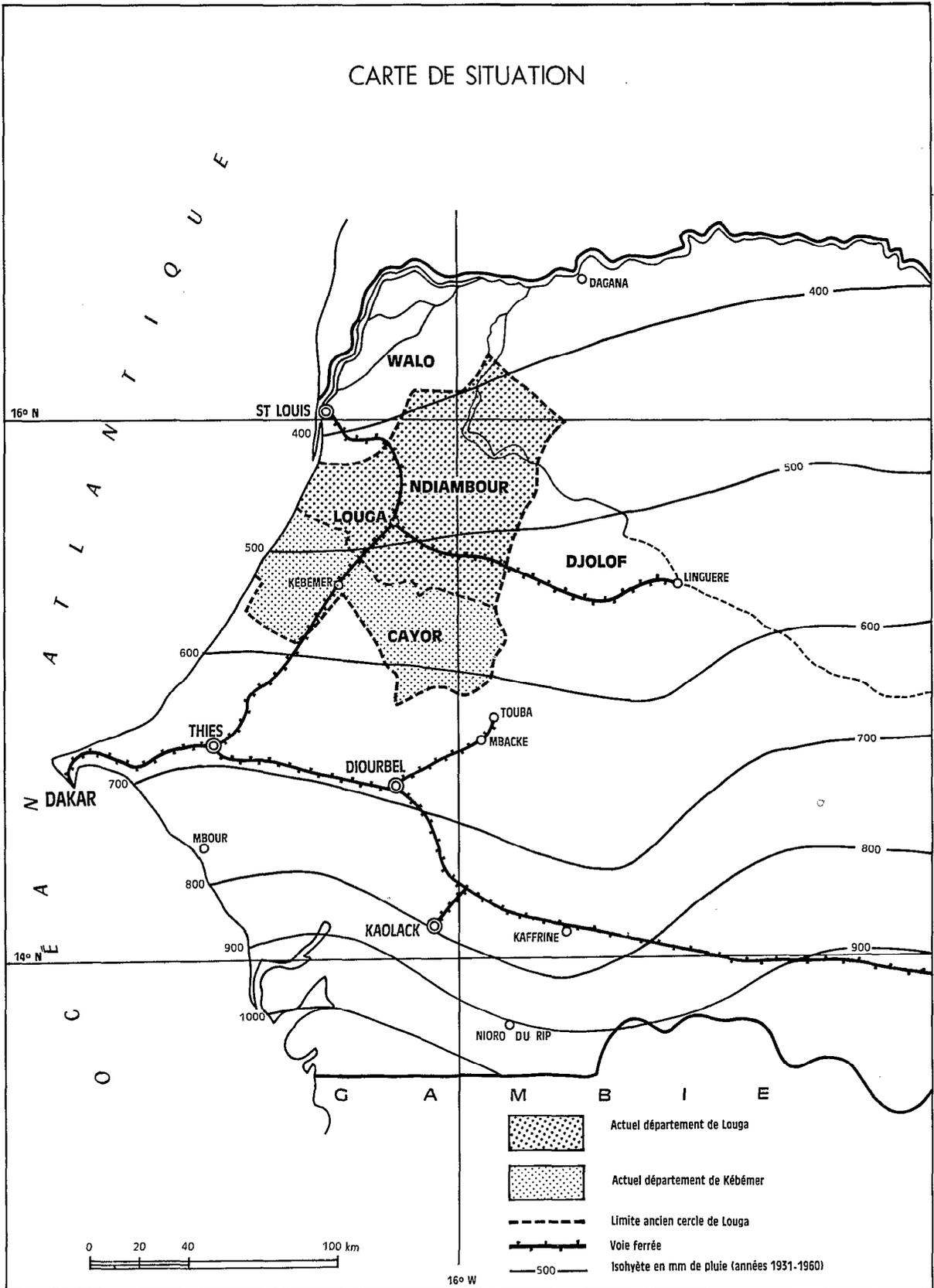
En milieu sahélien, les précipitations déterminent la vie agricole et rythment le temps des cultures. Plus que les quantités d'eau tombées, leur répartition annuelle et mensuelle durant l'hivernage constitue le facteur fondamental.

Les chutes de pluies varient géographiquement : dans le Sud de la région, aux environs de Darou-Mousty et Sagatta, localités que la mousson atteint les premières, les pluies sont précoces, tombent souvent fin mai, début juin. Dans le nord, par contre, et surtout dans la région de Louga, il est très rare d'avoir des pluies importantes avant le début du mois de juillet : sur 9 ans d'observation, de 1952 à 1960, pendant une seule année il y eut des précipitations importantes au mois de juin ; c'était en 1955.

Localement, la répartition annuelle des pluies est fonction de la continentalité et de la latitude : la région du Djolof, située plus à l'est, est plus arrosée que celles de Keur Momar Sarr au nord, et de Louga à l'ouest.

Le caractère sahélien du climat de la région de Louga est nettement confirmé par une intensité journalière moyenne des pluies et une irrégularité inter-annuelle et intermensuelle.

CARTE DE SITUATION



Les températures :

Aux conditions aléatoires de la vie agricole, dues à l'irrégularité des pluies, s'ajoute la difficulté de la vie humaine résultant des températures élevées qui règnent dans la région, à cause du vent d'est chaud et sec : l'harmattan, soufflant en toutes saisons.

La continentalité constitue le facteur déterminant de la répartition des températures. Du fait de sa proximité d'avec la côte, Louga bénéficie en saison sèche, période d'extension des alizés, de températures clémentes, allant de 19° à 23° en moyenne, avec des maxima d'environ 28° à 33° et, des minima qui se situent entre 12° et 17°. L'harmattan, bien que soufflant à cette époque, n'arrive pas à percer le front des alizés maritimes plus tenaces, et, du fait qu'il est plus chaud, se confine dans les hautes altitudes. Sur le littoral, l'humidité relative reste encore forte à cette époque à cause des alizés, mais elle est sensiblement plus faible à Louga où elle ne dépasse pas 85 %.

En hivernage, les températures s'élèvent nettement à cause de l'harmattan ; on enregistre des minima de 23°, avec des moyennes de 26 et 27°, cependant que les maxima atteignent 35°.

Les mois les plus chauds sont ceux de mai (36°) et octobre (35°), période de transition d'une saison à l'autre, l'humidité relative à cette époque est la plus forte, atteignant 88 %.

Plus à l'intérieur par contre, à Linguère, par exemple, la saison sèche ne bénéficie pas de la clémence des alizés maritimes ; ici, règnent les alizés continentaux, moins tenaces qui cèdent vite sous la poussée de l'harmattan soufflant en permanence au ras du sol. Même en saison sèche, les moyennes sont élevées, de 28 à 30°, avec des minima de 18 à 19° et des maxima de 49° (observations portant sur 20 années - 1934-1954).

L'humidité relative est très faible, ce qui contribue à donner à cette région pendant la saison sèche un climat difficile à supporter.

2. Les sols

Les sols de la région comprennent deux grands groupes :

1) Les sols ferrugineux tropicaux peu lessivés, très peu argileux, appelés « Dior », terres à arachides par excellence, d'origine marine, fluviale ou éolienne, et dégradés en surface par des cultures répétées d'arachide sans jachère suffisante et par l'érosion éolienne.

2) Les sols bruns et brun-rouges qui sont, soit des sols mal drainés, en raison de leur situation topographique ou de leur teneur en argile, soit des sols calcaires ; ils sont appelés respectivement terres « Dek » et « Dek-Dior » (sols de savanes).

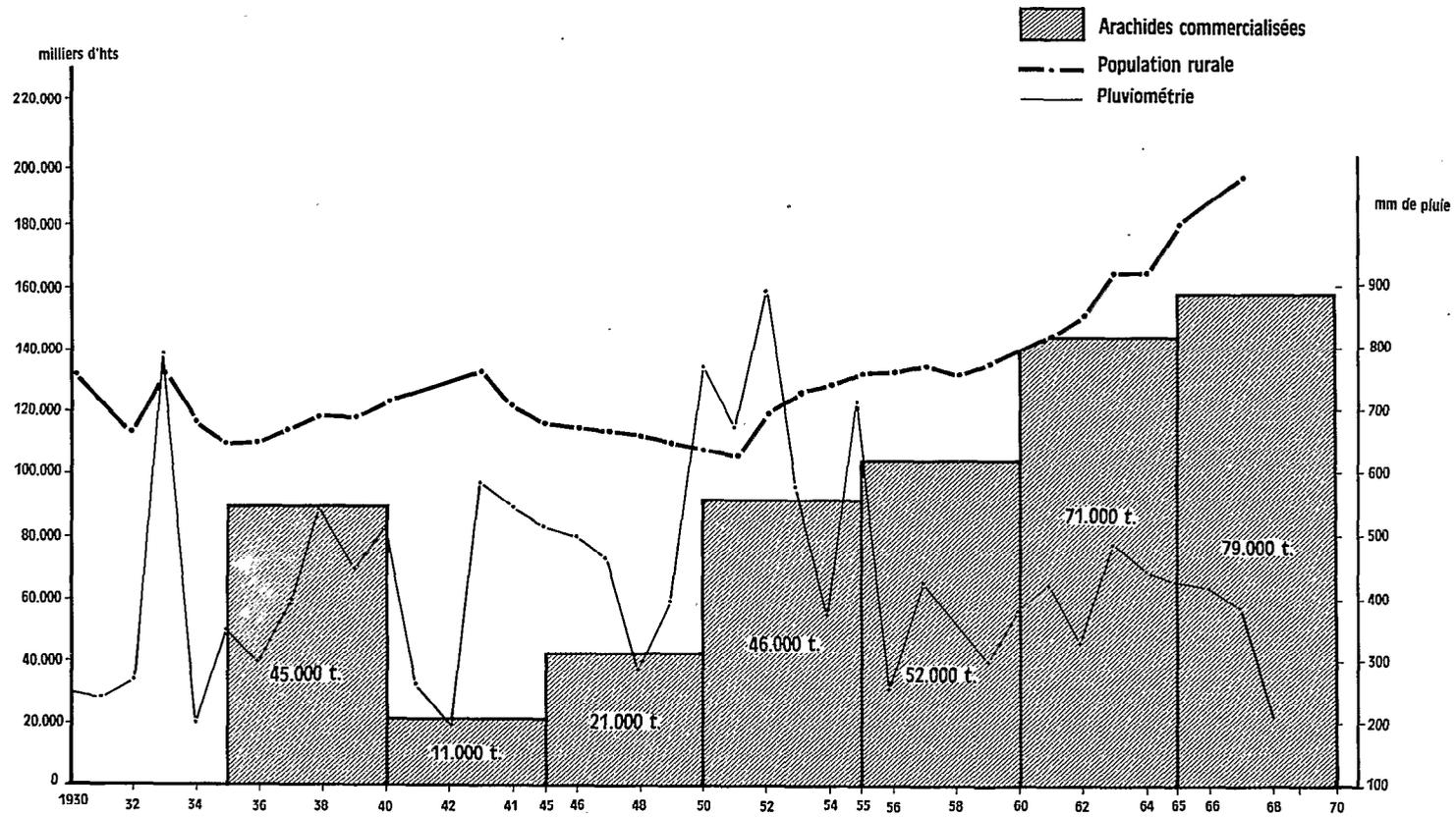
Le sous-sol est essentiellement formé de sédiments tertiaires constitués de calcaires et marnes éocènes qui affleurent dans la partie est (région de N'Guermalal, Niomré) et se continuent vers la partie ouest jusqu'à la mer où ils disparaissent, plongeant sous les alluvions anciennes plus sableuses, et les dunes (régions de Léona et de Sakal).

B. Données Historiques

L'originalité intime du N'Diambour réside dans le fait qu'il constituait une enclave musulmane en pays thiédo non converti à l'islam. Le N'Diambour tire cette originalité par le fait que son peuplement très ancien, est constitué en partie de « Kholbites », ou Wolof d'origine mandingue.

Dans le N'Diambour ancien, le pouvoir maraboutique incarné par les « sérignes » wolofs-mandingues ou lébous, chefs des villages les plus importants (sérigne Louga, sérigne Coki, sérigne Niomré, etc.) a constitué de tous temps une force d'opposition permanente au pouvoir politique incarné par les Damels, thiédos non islamisés.

EVOLUTION DE LA POPULATION RURALE DE L'ANCIEN CERCLE DE LOUGA (1930-1970)



Aussi, cette province a-t-elle connu, tour à tour, des périodes d'indépendance vis-à-vis du Cayor, et des moments d'asservissement sous la puissance thiédo, au gré de la fortune de ses armes, et de son enthousiasme religieux. La province du N'Diambour historique peut se définir comme un foyer d'opposition permanent à la puissance thiédo, foyer qui s'est comporté tantôt comme une tête de pont d'un prosélytisme religieux offensif, tantôt comme le bastion d'un islamisme défensif.

Le premier affrontement violent entre le pouvoir maraboutique du N'Diambour et la puissance thiédo remonte au XVII^e siècle, et est appelé couramment « la guerre des marabouts ». Cet affrontement vit la défaite du pouvoir maraboutique et le retour de la province du N'Diambour sous le joug thiédo.

C. Données Humaines

L'étude de l'évolution de la population rurale dans le temps et dans l'espace, a mis en évidence l'existence d'une corrélation entre cycle pluviométrique et mobilité de la population : un mauvais cycle entraînant un exode des populations vers d'autres régions plus fertiles, inversement, un cycle favorable ramenant une partie de la population.

Dans le nord du Cayor, les densités les plus fortes sont comprises entre 30 et 50 habitants au km² (arrondissement de Sagatta isohyètes entre 550 et 500 mm). Dans toute la zone proprement arachidière, comprenant les arrondissements de M'Bédiène, Coki, N'Dande, Darou-Mousty, les densités restent encore moyennes et se situent entre 15 et 30 habitants au km².

Dans le nord Sénégal, plus que dans le sud, la pluviométrie détermine l'évolution de la production, et, dans une certaine mesure, l'évolution de la population rurale.

Entre 1930 et 1950, les régions du N'Diambour et du Cayor connaissent des mouvements de population en rapport avec les cycles pluviométriques. Il se produit ainsi plusieurs cycles migratoires, en corrélation avec les cycles pluviométriques.

Dans les années 1929-1930, la population atteint 134.000 habitants, pour décroître brusquement à partir de 1930, atteignant 112.317 habitants en 1932. Cette chute est la conséquence de la crise arachidière des années 1930-1932, elle-même résultant de la crise monétaire internationale de 1929. A cette crise, s'est ajoutée une série d'années pluviométriques très mauvaises (260 mm en 1930 ; 245 en 1931, 270 en 1932). Parallèlement à cette récession démographique de la population rurale, celle de la ville de Louga connaît une baisse ; sa population tombe de 4.300 en 1930 à 4.100 en 1932.

A partir de 1943, la chute de la courbe démographique se fait progressivement jusqu'en 1950, parallèlement à la baisse de la commercialisation des arachides dont la moyenne quinquennale qui atteignait 45.000 t entre 1935 et 1940, descend à une moyenne de 11.000 t entre 1940 et 1945.

A partir de 1950, le Cayor connaît le début d'un nouveau cycle pluviométrique très favorable, attesté par un renouveau dans l'activité agricole.

Aussi la courbe démographique de la population rurale accuse-t-elle une nette remontée dès 1950. De 111.000, elle passe à 133.000 habitants en 1955 pour atteindre plus de 137.000 habitants en 1960, 180.000 en 1965 et 198.000 en 1966.

A partir de 1950, la courbe démographique tout en observant un mouvement ascendant continu, a tendance à baisser en 1954, 1956, 1958, qui correspondent à des années mauvaises sur le plan pluviométrique et de la production d'arachide.

II — L'ORGANISATION DE L'ESPACE AVANT L'INDEPENDANCE

A Facteurs anciens de régionalisation de l'espace

Les routes

Avant la première guerre mondiale, les transports étaient effectués à dos d'ânes et de chameaux, sur des sentiers que les habitants ont souvent de la difficulté à reconnaître en plein jour. La production d'arachide était évacuée par caravanes d'ânes et de chameaux qui voyageaient de jour et de nuit, des villages de l'intérieur vers l'escale de Louga. Avant la création du réseau routier et de la voie ferrée, le Nord-Sénégal représentait la région où les possibilités d'évacuation des graines, du village au point de traite, ou à l'escale, étaient les plus aisées, du fait du grand nombre d'ânes et de chameaux dont il était pourvu.

Ce n'est qu'après la première guerre mondiale, que le camion fut introduit et que le transport se fit dans des conditions meilleures.

Le premier commandant du cercle de Louga, Abdel Jeandet, conçut un vaste programme de constructions routières portant sur quelque 800 km. Il ne put construire qu'une centaine de kilomètres avant sa mort qui marqua un temps d'arrêt dans la construction des routes et le début de la mise en place de la voie ferrée.

La mise en place des voies ferrées

L'une des entreprises coloniales au Sénégal qui a suscité le plus de difficultés est sans doute le projet de jonction des deux arrondissements français : le premier (St-Louis et sa banlieue) et le deuxième (Dakar-Gorée) par une route commerciale, une ligne de chemin de fer traversant les Etats indépendants du Cayor.

Ce projet de jonction était motivé non seulement par des impératifs politiques et stratégiques (accès plus facile vers Tombouctou et le Niger par le Haut-Sénégal en passant par St-Louis), mais aussi, par des nécessités commerciales.

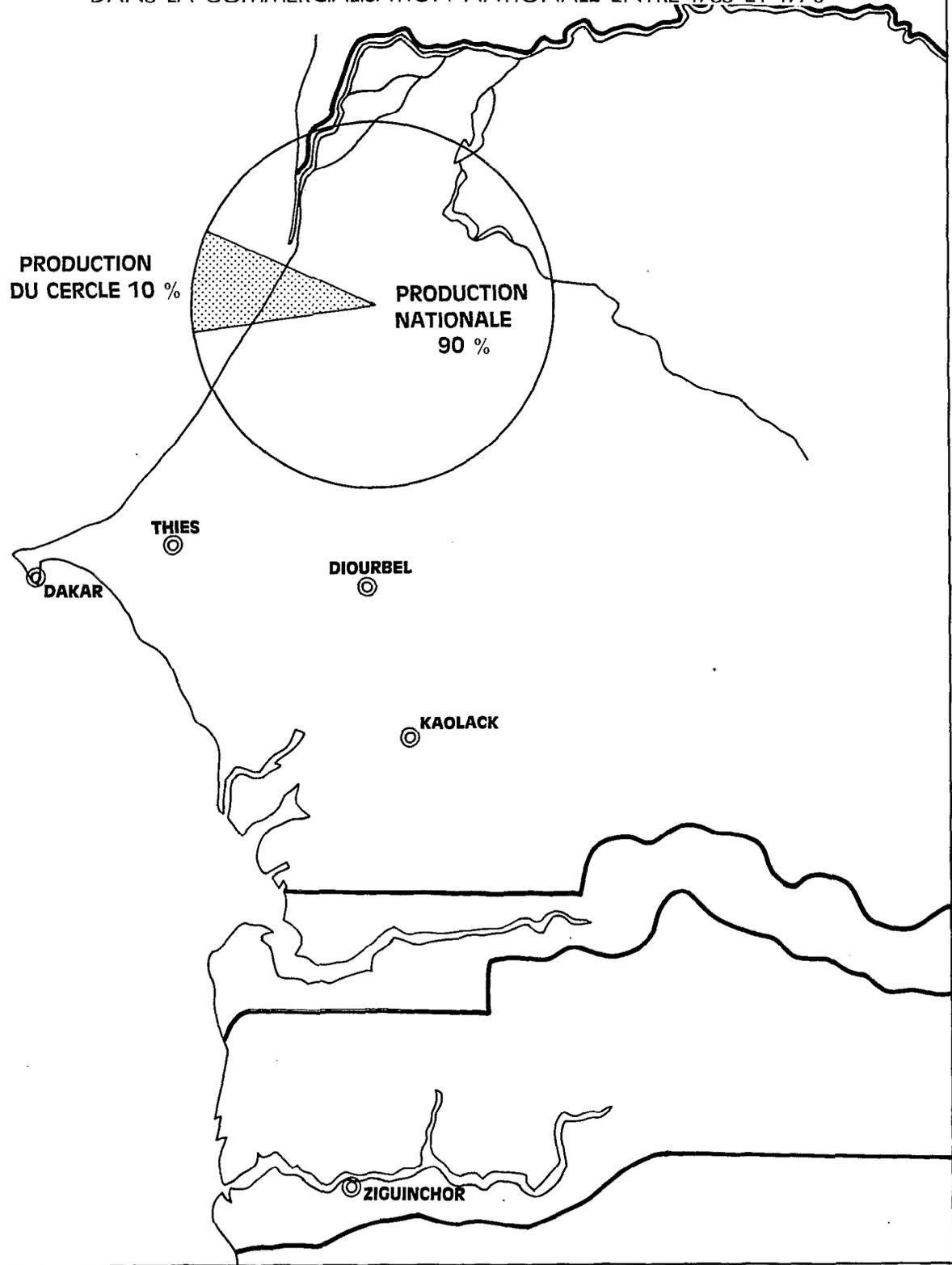
L'hostilité manifestée par les populations autochtones à l'implantation de cette voie ferrée entraîna une intervention armée contre le Damel Lat Dior qui dû abdicuer facilitant ainsi la jonction des deux arrondissements français par le chemin de fer, en 1885. Quelques années plus tard, les tronçons Thiès-Diourbel (1907) et Louga-Linguère (1930) furent construits, livrant à la culture de vastes régions agricoles, tout en favorisant l'évacuation de l'arachide.

Le développement de la culture arachidière

La mise en place des voies ferrées constitue la cause essentielle du développement de la culture arachidière et de l'accroissement de cette production dans le Nord-Sénégal.

Les quantités commercialisées par l'ancien cercle de Louga ont évolué comme suit entre 1935 et 1970.

PART DE LA COMMERCIALISATION ARACHIDIÈRE
DU CERCLE DE LOUGA
DANS LA COMMERCIALISATION NATIONALE ENTRE 1965 ET 1970



ANNEES	Commercialisation en milliers de tonnes (moyennes quinquennales)
1935-1940	45.000
1940-1945	11.192
1945-1950	21.000
1950-1955	46.000
1955-1960	52.000
1960-1965	71.000
1965-1970	79.000

Ce développement a été facilité par une extension des superficies consacrées à l'arachide grâce à l'adoption d'instruments de culture appropriés, par la modernisation des méthodes culturales (utilisation d'engrais, de fongicides, sélection des semences et introduction de variétés d'arachides adaptées aux conditions écologiques locales).

Structure et organisation du commerce arachidier traditionnel

Organisation de la fonction commerciale

L'organisation du système commercial arachidier traditionnel gravite généralement autour de trois types d'agents : les sociétés commerciales ou « grandes compagnies », appelées localement « Maisons de Commerce », qui monopolisent le commerce import-export, ensuite les intermédiaires européens et libano-syriens, parfois africains, puis, les traitants et sous-traitants africains.

2) La structuration spatiale du commerce autour de la ville

La structure et l'organisation du système commercial traditionnel, étaient propices à l'élaboration d'une petite région fonctionnelle. En effet, à la limitation dans le temps des opérations de commercialisation des arachides, s'ajoutait une limitation dans l'espace des localités où la commercialisation de l'arachide pouvait s'effectuer. Ces localités étaient appelées « points de traite ».

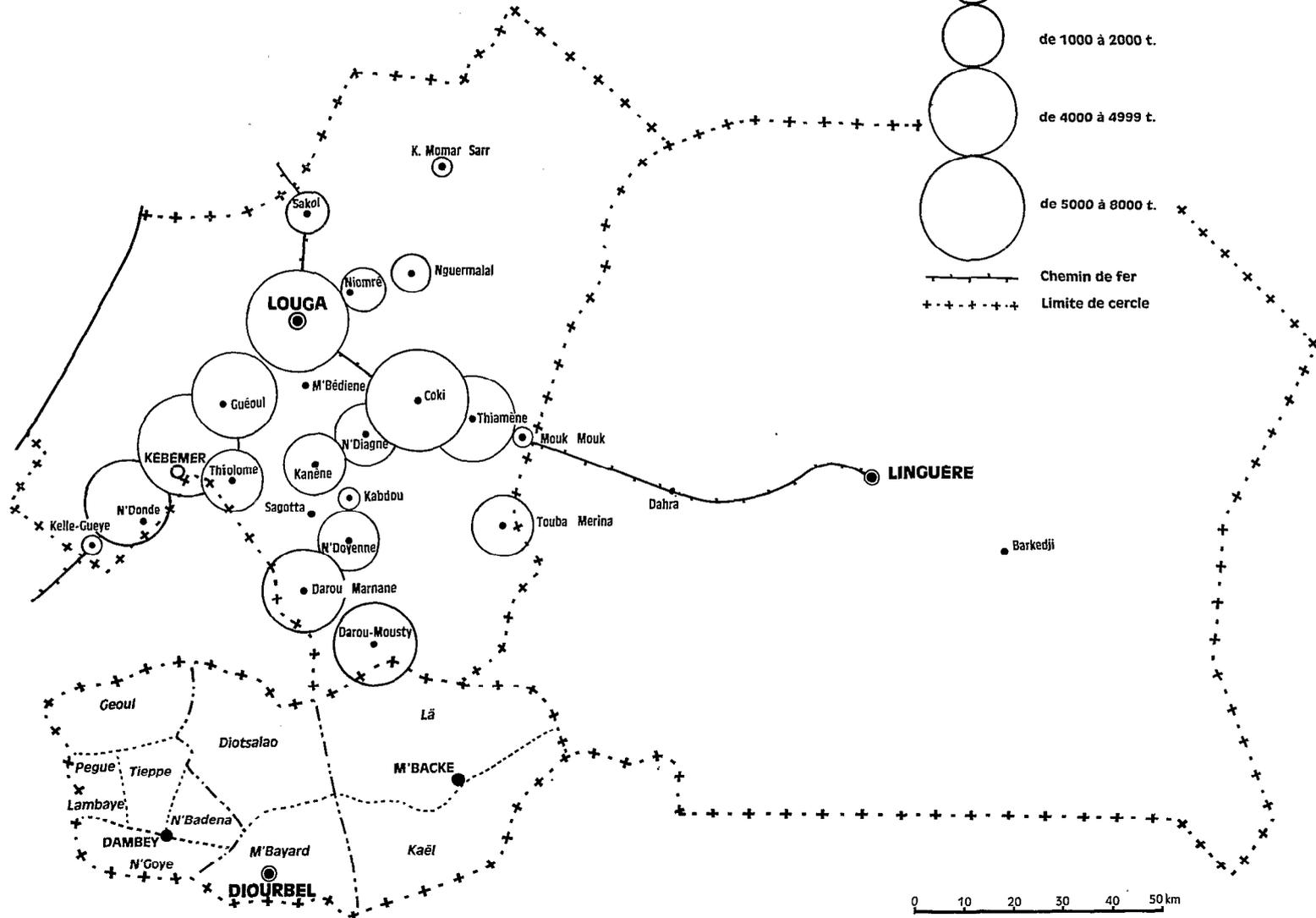
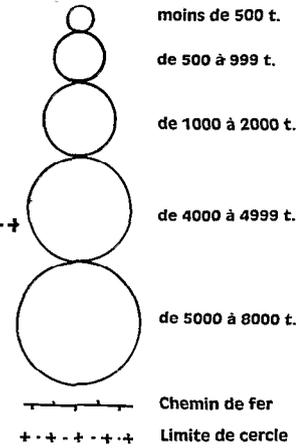
Les conditions exigées pour la création d'un nouveau point de traite étaient les suivantes :

- 1° absence de tout autre point de traite dans un rayon de 15 km ;
- 2° existence d'un moyen d'évacuation des arachides : rail, voie fluviale, ou route accessible aux véhicules poids lourds ;
- 3° existence d'un équipement hydraulique, capable d'alimenter en eau une agglomération de 2.000 habitants ;
- 4° possibilités d'assurer la commercialisation annuelle de 500 t d'arachides au minimum.

La liste des points de traite a été souvent modifiée par la création de nouveaux points, parfois sur l'intervention de traitants africains influents politiquement, ou par la suppression d'autres points. En 1950, il y avait 11 points de traite dans le cercle de Louga, et 6 dans celui de Linguère.

MOYENNE DE COMMERCIALISATION DES POINTS DES POINTS DE TRAITE 1951-1958

LEGENDE



Points de traite situés sur la voie ferrée :

éloignés du rail

CERCLE DE LINGUERE

Linguère
Dahra
Ouarkhor

Yang-Yang
Sagatta-Djolof
Kade Baladji

CERCLE DE LOUGA

Louga
Guéoul
Coki
Sakal
N'Dande
Kébémér

N'Diagne
Darou-Mousty
Sagatta-Cayor
Darou Marnane
Kanène

En 1952, le cercle de Louga comptait 12 points de traite ; en 1956, 23 ; en 1959, 26 ; en 1960, ces points de traite ont été ramenés à 21. Entre 1951 et 1958, la hiérarchie des points de traite et l'importance de leur commercialisation moyenne est la suivante :

Points de traite de 4.000 à 8.000 tonnes :

Louga	7.827
Kébémér	6.400
Coki	5.128
Darou-Mousty	4.928
Guéoul	4.450
N'Dande	4.207

Points de traite de 1.000 à 2.000 tonnes :

Darou Marnane	1.914
Thiamène	1.695
N'Diagne	1.457
Kanène	1.282
N'Doyenne	1.245
Touba Mérina	1.202
Thiolome	1.191
N'Guer Malal	1.044

Points de traite de moins de 1.000 tonnes :

Sakal	998
Niomré	630
Mouk-Mouk	377
Kabdou	343
Kelle Guèye	285
Keur Momar Sarr	177

Si les points de traite ne donnent pas une image toujours très exacte de la production de chaque localité — certains sont à cheval sur deux départements, comme N'Dande, qui rayonne sur les départements de Kébémér et de Tivaouane — Ils constituent toutefois les piliers de la structure urbaine du

cercle de Louga. En effet, en vertu de l'arrêté n° 1263 AE du 23 février 1953, le classement d'une localité de brousse comme point de traite en fait un centre urbain, avec toutes les conséquences d'ordre domaniale que cela entraîne : lotissement officiel, adjudication des parcelles, obligation d'effectuer certains investissements sous forme de constructions « en dur », etc.

La conséquence de cet arrêté a été que les points de traite sont devenus, dans beaucoup de cas, de gros bourgs qui ont connu un développement important.

B) L'organisation régionale :

a) La ville, centre de collectage de la production rurale

Parmi les fonctions commerciales de la ville de Louga, la première et la plus importante, est le collectage des produits bruts de la région environnante, et leur acheminement vers les centres de consommation, Dakar en particulier. Le collectage des produits bruts est assuré par une série de centres de ramassage, les points de traite, où a lieu la commercialisation. L'influence de la ville de Louga du point de vue collectage de la production, n'est directe que dans un rayon d'environ 10 à 15 km. Les points de traite de l'intérieur constituent les intermédiaires, tant pour le ramassage de la production locale non consommée que pour la distribution des produits manufacturés et des denrées alimentaires.

L'arachide est le plus important des produits non consommés localement. Les points de traite situés sur la voie ferrée, Kébémér, N'Dandé, Guéoul, Coki, Thiamène, échappent, dans une certaine mesure, à l'influence de Louga, grâce à leur position en aval du trafic descente. Ils écoulent directement leur production vers Dakar, et reçoivent directement les produits venant de cette ville. Par contre, Louga contrôle tout le trafic commercial avec les points de traite de l'intérieur du cercle, qui exercent des fonctions de ramassage des produits non consommés localement : l'arachide, la gomme, le beurre, les cuirs et peaux, et de redistribution en direction de la ville de Louga. Les intermédiaires qui constituent ces points de traite, sièges des « opérations » des Maisons de Commerce de Louga, ramassent, sur une distance d'environ 10 à 15 km, les arachides des paysans.

À côté des fonctions de ramassage de l'arachide, certains points de traite se sont spécialisés dans le ramassage de la gomme qui constitue une activité complémentaire. Les principaux points de ramassage sont situés dans le Djolof et le Walo; ce sont : Keur Momar Sarr, Dahra, M'Bédienné, Négué, N'Doyène, Coki, Thiamène. De ces centres, la gomme est évacuée, pour le compte des Maisons de Commerce par les traitants, d'abord sur Louga, qui collecte et regroupe les envois, procède au tirage, et ensuite, après ensachement, évacue sur Dakar. Louga et Linguère constituent les principaux centres de collectage de la gomme.

En 1949, les quantités collectées par point de traite sont les suivantes : Louga 65 t; Coki 42; Linguère 148; Dahra 112. Les quantités collectées par Linguère envoyées sur Louga y transitent, et après traitement, sont expédiées vers Dakar.

Le beurre est généralement collecté par les centres situés dans la zone d'élevage du Ferlo. Les anciens points de ramassage du beurre sont : Gouye M'Beuth, N'Diagne, Coki, Thiamène. En 1958, d'autres centres de ramassage prennent de l'importance : Keur Momar Sarr, Kanène, Sagatta, Kabdou, Darou-Mousty.

b) La ville, relais pour la redistribution des produits

La ville de Louga a joué un très grand rôle dans l'organisation de la vie de relations. Elle était le siège des services administratifs et des grandes maisons de commerce, fournisseuses de denrées alimentaires importées et de produits manufacturés. D'une part, elle recevait de l'extérieur un grand nombre de produits qu'elle redistribuait aux habitants de sa région, d'autre part, elle fournissait à l'extérieur une grande partie des productions agricoles de sa région. La nature des produits venus de l'extérieur est presque toujours la même et peut se regrouper en quatre grandes catégories : 1) *les produits de base ou denrées alimentaires* que l'agriculture locale ne produit pas, mais dont les paysans font un grand usage (riz, sucre, huile, farine, lait nestlé, biscuit, etc.) 2) *les produits d'usage courant ou articles de traite*

qui regroupent : les articles de ménage, la quincaillerie, les valises, les cigarettes, etc. 3) *les produits spéciaux ou articles de luxe* qui ne sont à la portée que d'une minorité de paysans : montres, postes radios, meubles, frigidaires, tapis, tissus fantaisie, parfums ; et 4) *les gros produits* : machines à coudre, à écrire, à calculer ; matériaux de constructions : ciment, tôles ondulées, fer, plaques en fibro-ciment, chaux, etc.

Les modalités de la distribution des produits sont calquées sur le système de récupération de la production locale. Les circuits de distribution sont à « centres de décision unique ». L'agence générale sise à Dakar, détentrice de licence d'importation, grossiste, se charge de l'acheminement vers les agences régionales ou « comptoirs », lesquels ravitaillent les « factoreries » de l'escale et les « opérations » des points de traite, derniers échelons du circuit de distribution. Les agences régionales ou comptoirs, constituent les piliers de la redistribution en brousse.

Ainsi, la nature des produits distribués varie selon le niveau dans le circuit de distribution. A la base du circuit, au niveau du point de traite, étaient localisées les boutiques des détaillants, généralement traitants et sous-traitants africains, qui distribuaient des produits divers. Ces produits sont essentiellement les produits de base : 1) *denrées de première nécessité* (riz, sucre, farine, huile, tomate, biscuits, farine, etc.) et 2) *les objets d'usage courant*, ou articles de traite (valises, cigarettes, lampes à pétrole, bols, marmites, etc.) et certains tissus : percale, basin, toile. L'aire de distribution de ces produits se calque à peu près, sur l'aire de collectage du point de traite, c'est-à-dire autour d'un rayon de 10 à 15 km environ.

Au niveau de la ville de Louga, siège des comptoirs ou des « factoreries », le gérant de l'agence locale, ou l'intermédiaire français ou libano-syrien demi-grossiste, assure les fonctions régionales de distribution. Il possède en général une grande boutique, très achalandée où l'on peut trouver une gamme variée de marchandises, allant des produits de première nécessité (denrées alimentaires), aux produits spéciaux (articles de luxe), et aux gros produits, en passant par les objets d'usage courant. Ce demi-grossiste double toujours sa fonction d'un magasin de détail et d'activités annexes : transport, poste d'essence, etc. Grâce à la jonction des fonctions de collectage de la production commercialisée, de transport, et d'approvisionnement prises en charge simultanément par les demi-grossistes de la ville de Louga, celle-ci polarise et conditionne le commerce de la brousse.

L'aire d'action du commerce de détail important, constitué par les produits de base et les produits d'usage courant et certains produits spéciaux, englobe l'aire de desserte du point de traite, et en même temps, épouse grossièrement les limites de l'aire de ramassage de la production commercialisée (voir carte page 154). Le point de traite joue le rôle de centre-relais pour la distribution de ces deux types de produits. La diffusion du produit se fait à partir de l'escale.

C La ville, facteur d'organisation des relations de « services »

Les relations de « services » qu'exercent la ville de Louga vis-à-vis de sa « région », sont la conséquence de sa fonction administrative. La ville était siège d'équipements scolaires (écoles primaires, collège d'agriculture), sanitaires (dispensaires, maternité), et culturels (maison de jeunes, cinéma), qui exerçaient une certaine attraction vis-à-vis de l'intérieur.

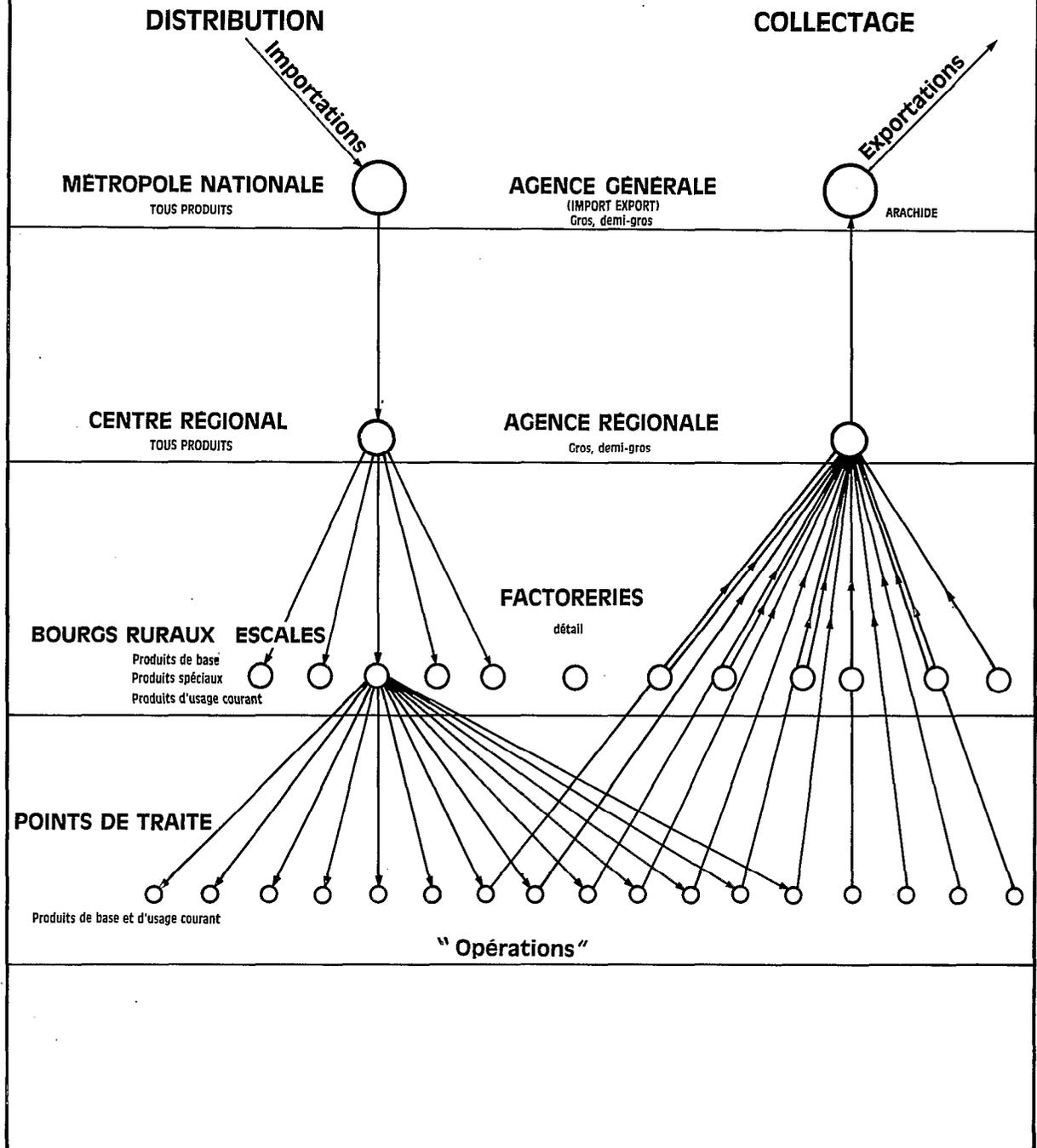
1) Zone d'influence sanitaire de la ville de Louga :

La zone d'influence sanitaire était limitée à la circonscription de Louga. L'organisation interne de la circonscription.

2) Zone d'influence scolaire et culturelle :

L'action scolaire de Louga, vis-à-vis de son arrière pays a toujours été très importante. Le nombre d'élèves était en 1962 de plus de 3.000 répartis dans 10 écoles dont deux secondaires. Étant donné l'existence d'écoles primaires en brousse, la zone d'influence scolaire de Louga ne touche généralement que les environs immédiats de la ville.

SCHEMA D'ORGANISATION SPATIALE DES FONCTIONS DE :



3) Zone d'influence des Postes et Télécommunications

La poste de Louga a été construite en 1926, en même temps que l'Ecole d'Agriculture. Elle a acquis depuis une grande importance dans l'organisation de la vie de relations. Le téléphone a une capacité actuelle de 200 abonnés, et assure trois types de liaisons ; les liaisons urbaines, les liaisons d'intérêt local et les liaisons inter-urbaines. Seules les deux dernières présentent un intérêt dans l'étude des relations. Le rayonnement du circuit d'intérêt local s'étend sur les centres de Keur Momar Sarr, N'Diagne, N'Guermalal, Coki, Sakal. Celui du circuit inter-urbain touché par liaison directe, Dakar (3 lignes), Thiès, Diourbel, Meckhé, Linguère, Sagatta, Kébémér, Darou-Mousty. Les communications inter-urbaines reçues à Louga, atteignent une moyenne de 5.000, alors que celles envoyées sont de 1.800 en moyenne, pour 103 appareils télégraphiques. Les télégraphies avec l'ex-A.O.F., sont de 1.000 par mois, et 7 pour l'ancienne Union Française. Les mandats émis en 1964 ont atteint le nombre de 5.294, pour une valeur de 241 millions de francs, alors que ceux reçus, pour un total de 11.468 mandats, se chiffrent à plus de 137 millions de francs.

D) Le rôle industriel de la ville

A Louga, la présence d'une industrie de transformation des graines d'arachide a constitué un facteur urbain polarisateur important. L'huilerie du Cayor, implantée à Louga en 1930, a provoqué un afflux de population rurale vers la ville, en quête de travail. Elle polarisait un certain nombre de centres, sièges des « opérations » de ramassage de graines d'arachide. Les plus importants centres de ramassage qui ravitaillaient l'usine étaient, dans le cercle de Louga : Coki, Sagatta, Kébémér, Meckhé, Guéoul, N'Dande, N'Guermalal, Niomré, Sakal, Rao, M'Pal, Thilmakha. D'autres étaient localisés dans la région de Diourbel.

La ville de Louga constituait de par son huilerie, un pôle d'attraction de main-d'œuvre tant à l'intérieur de son arrière pays, qu'en dehors des limites de sa région. Les modalités de recrutement de la main-d'œuvre vers Louga pouvaient donc constituer un critère de classement, presque aussi important, que celui découlant de l'importance et de la nature même de l'industrie de Louga. La main-d'œuvre spécialisée, agents de maîtrise européens (10 à 15 expatriés), ouvriers qualifiés africains, venait des grands centres de Dakar, Thiès, St-Louis. Le gros de la main-d'œuvre comprenant entre 350 à 400 travailleurs, était recruté en partie localement, à l'intérieur de la ville ou dans les environs immédiats, en partie dans les villages du cercle de Louga, et même dans le Djolof. Les déplacements quotidiens de main-d'œuvre venant des villages environnants (migrations alternantes), étaient presque inexistantes, tout le personnel de l'usine étant domicilié à la ville.

Quelques années après son implantation, qui correspondait avec l'ouverture de l'axe Louga-Linguère, l'huilerie prit une grande place dans la transformation des produits de l'agriculture. Elle se ravitaillait aussi bien auprès des points de traite du cercle et d'autres cercles, qu'auprès des maisons de commerce locales, dont elle avait contribué rapidement à hausser les chiffres d'affaires. La production en huile brute était estimée à une moyenne de 10.500 à 14.000 t par an. Les quantités d'huile raffinée variaient suivant les fluctuations du marché, et atteignaient 8 à 10 t par an. L'huilerie produisait aussi des tourteaux, dont les quantités étaient estimées entre 12.000 et 16.000. Ainsi, annuellement, l'usine traitait entre 30.000 à 40.000 t de graines-coques d'arachides, c'est-à-dire, des quantités d'arachides presque égales à celles produites dans tout le cercle et qui atteignaient une moyenne de 45.000 t avant la deuxième guerre mondiale.

L'usine électrique installée en 1929 à Louga, bien que n'ayant pas eu la même importance que l'huilerie, peut être classée dans la liste des industries polarisatrices de la ville. Elle fournissait de l'énergie aux pompes de Tivaouane, aux mairies de Meckhé et Kébémér, de même qu'aux installations de la ville. De nature thermique diesel, l'usine avait une puissance installée de 77 kW : entre 1947 et 1956, les consommations étaient les suivantes, en milliers de kWh.

1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
40	50	64	78	92	96	107	129	136	110

E) Le rôle du marché à bétail dans la vie économique locale et nationale

Créé en 1905 par un groupe d'hommes d'affaires entreprenant, le marché à bétail appelé localement Marbath s'est développé très rapidement.

Il attire des éleveurs maures de toutes les régions de la Mauritanie, les wolof du Walo, du N'Diambour et du Djolof, les Toucouleurs du Fouta, et les Peuls du Galodjina, du Foss et du Ferlo (voir carte). Les Maures empruntaient pour s'y rendre les voies de passage de Rosso, Dagona, d'où ils se dirigeaient ensuite directement vers Louga. En saison sèche ils traversaient le Galodjina, le Foss et le Ferlo, passaient alors à gué le lac de Guiers à Keur-Momar Sarr, ou le contournaient par N'Diayène.

En 1917, plus de 5.000 bovins, 17.000 ovins ont été vendus en un seul trimestre.

Les exportations par lieux de destination étaient les suivantes en 1941, 1942 :

	BŒUFS		MOUTONS et CHEVRES	
	1941	1942	1941	1942
Dakar	6.460	5.066	12.289	1.673
Thiès	1.023	2.698	4.614	3.484
Rufisque	1.800	2.150	1.647	1.260
Kaolack	173	270	150	82
Saint-Louis	182	261	120	1.146
Diourbel	50	73	—	—
Divers	878	834	1.784	1.050
TOTAL	10.566	11.352	20.404	23.395

MAURITANIE
Grands nomades maures

▨ moutons, chèvres

□ bœufs

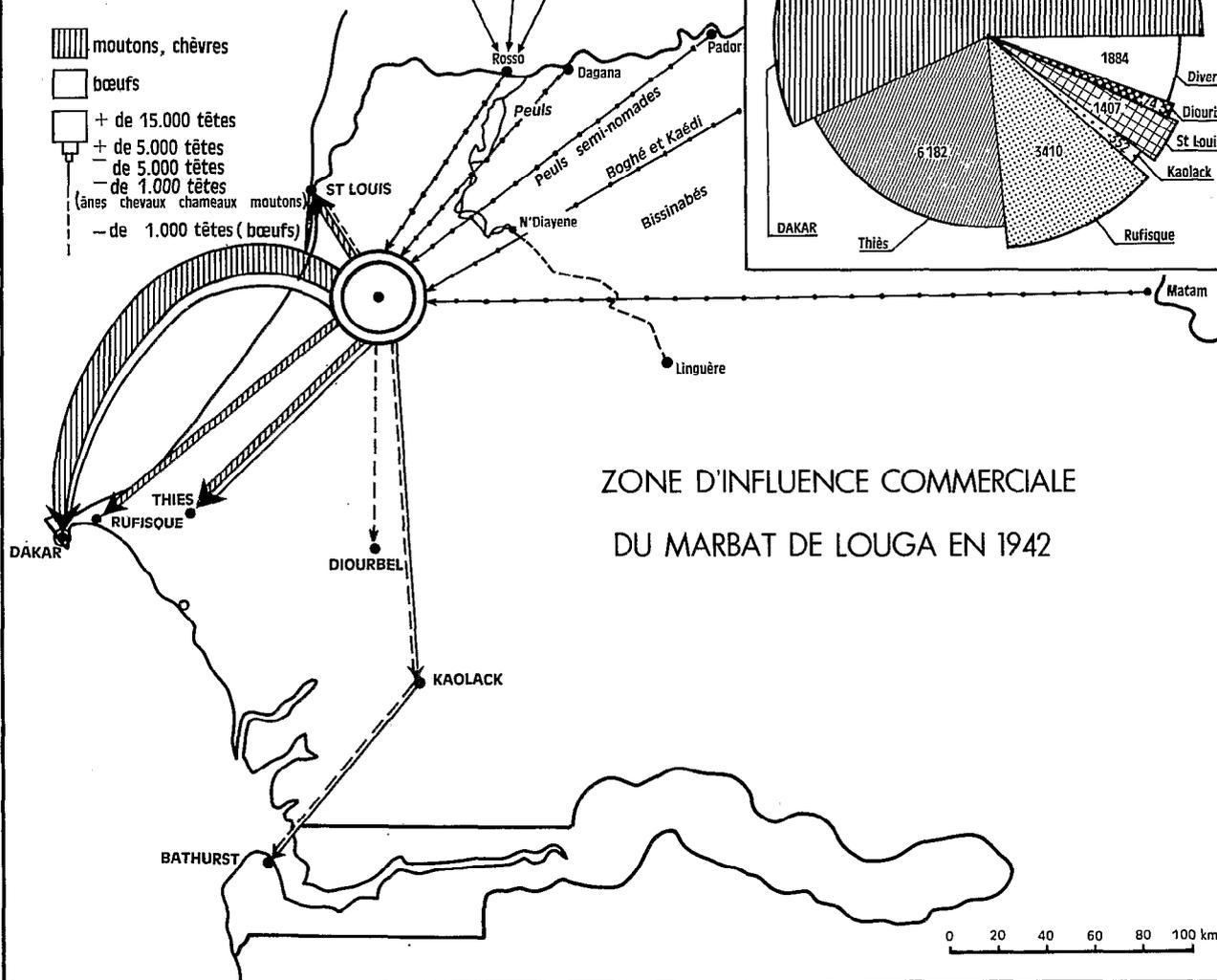
▣ + de 15.000 têtes

▤ de 5.000 têtes

▥ de 1.000 têtes

(ânes chevaux charreaux moutons)

▧ - de 1.000 têtes (bœufs)



ZONE D'INFLUENCE COMMERCIALE
DU MARBAT DE LOUGA EN 1942

Chevaux			Anes		Chameaux	
1941	1942	1941	1942	1941	1942	
Dk. 1	15	6	3	—	2	
Th. —	5	14	—	—	—	
Ruf. 28	8	2	—	—	—	
Kaol. —	1	25	20	—	—	
St-L. 3	3	—	1	—	—	
Diour... —	—	—	—	—	—	
Div. 16	25	63	464	—	117	
48	57	110	468		119	

Le Marbat a eu une grande influence sur la ville de Louga, tant sur le plan démographique et économique, que social, technique et psychologique.

Sur le plan démographique, la ville de Louga qui en 1900 n'était qu'une maigre bourgade, ayant des fonctions uniquement militaires, a vu sa population s'accroître à un rythme rapide, quelques années après la création du marché à bestiaux. Estimée entre 1.500 et 3.000 habitants en 1905, elle en comptait plus de 8.000 en 1943.

L'importation de bétail destiné aux grands centres consommateurs, occasionnait un courant inverse de distribution de produits manufacturés d'importation, notamment de textiles. Comme dans le circuit de commercialisation des arachides, les importateurs de bétail, après avoir procédé aux ventes sur place de leurs troupeaux, possédaient assez de disponibilités financières, pour pouvoir acheter de grandes quantités de textiles qu'ils envoyaient par la suite, vers la Mauritanie, le Walo, le Ferlo et les environs immédiats de la ville.

F) Limites de la région économique et hiérarchie urbaine avant l'indépendance :

1° Avant l'indépendance, le rôle de la ville de Louga dans chacun des aspects de l'organisation de la vie régionale : organisation de la production agricole commercialisée, de la production industrielle, de la distribution des produits, de la vie de relations, était très net et contribuait à définir la ville comme un centre régional très important. Certes, elle ne jouait pas un rôle de métropole, mais, de par l'ampleur de ses fonctions commerciales, localisant les commerçants demi-grossistes, de par ses fonctions administratives, étant chef-lieu de cercle, donc siège d'équipements scolaires, sanitaires, culturels assurant des services dans tout l'arrière-pays et enfin, de par sa situation de carrefour de la circulation ferroviaire et routière, Louga polarisait toute une région qui dépendait d'elle.

2° Au-dessous de la ville de Louga, capitale régionale, les centres les plus importants étaient les points de traite situés sur la voie ferrée et qui, sans avoir les trois fonctions d'organisation de la production agricole, d'organisation de la production industrielle, et d'organisation de la vie de relations, possédaient au moins une de ces fonctions. Ce sont : Kébémér, Guéoul, N'Dandé, Coki, Thiamène, Darou-Mousty, Linguère.

A défaut d'avoir la trilogie de fonctions : ramassage, industrie, relations qui caractérise une ville organisatrice, ces centres n'ont qu'une seule de ces fonctions : ils jouent un rôle très important de ramassage de la production agricole commercialisée, et collectent entre 4.000 et 6.000 t d'arachides.

D'autre part, ils jouent un rôle secondaire de centres-relais pour la redistribution de certains produits (denrées alimentaires : biscuits, sucre, riz, huile, farine, etc., et articles de traite : valises,

ustensiles de cuisine, lampes à pétrole). Par contre, ces centres ne distribuent pas des gros produits, tels que les machines à coudre, matériaux de constructions, tôles ondulées, etc., que le paysan est obligé d'aller acheter à l'escale de Louga. Ces agglomérations de transition entre la ville organisatrice et les villages desservis, sont de gros bourgs ruraux dont la population est comprise entre 1.000 et 4.000 habitants environ. Darou Mousty et Darou-Marnane ne sont pas situés sur la ligne de chemin de fer, mais sur des routes secondaires. Leur importance n'en est pas moins grande, tant le plan du ramassage que de la distribution, étant des villes situées dans le bassin arachidier.

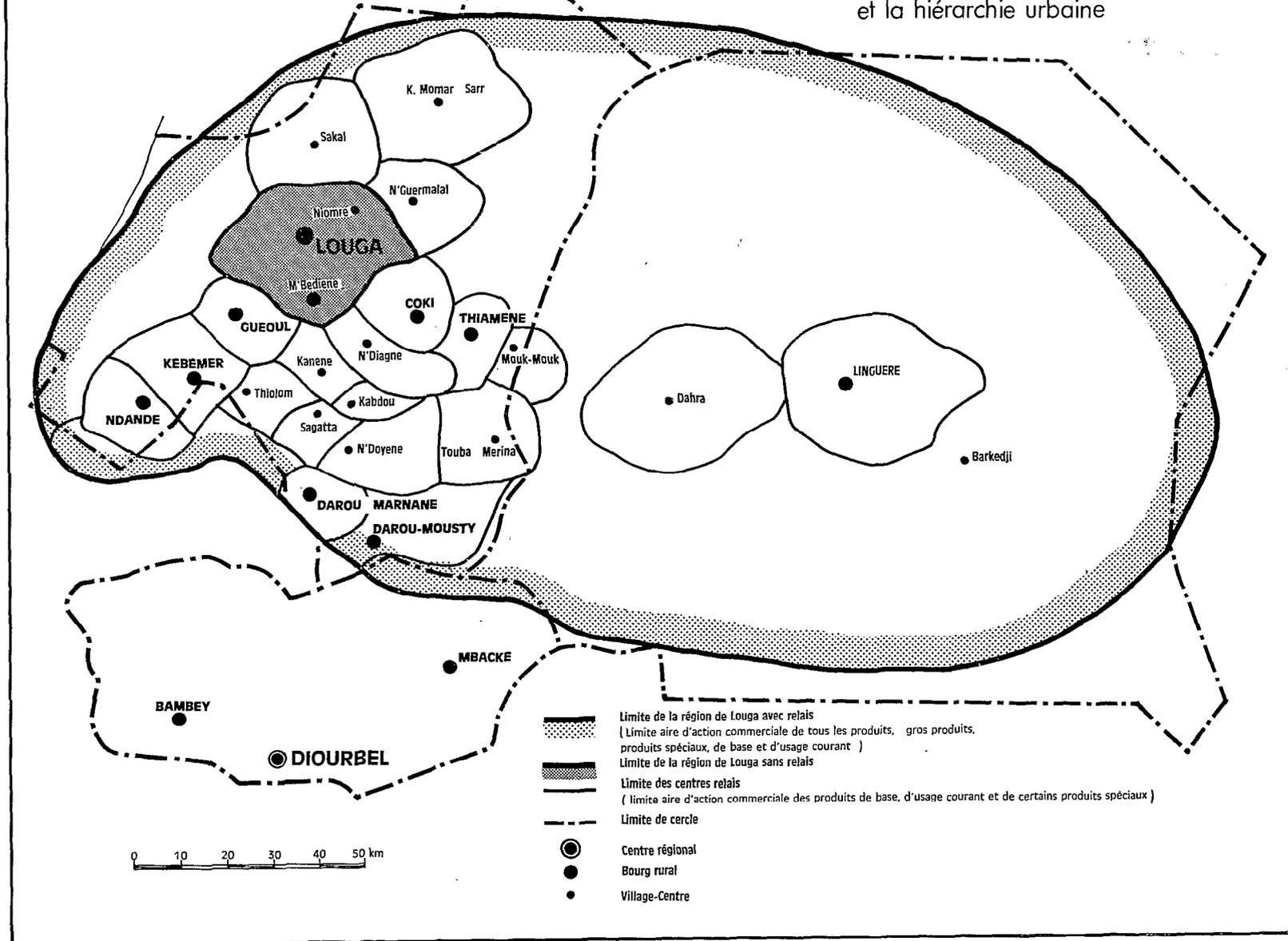
Au-dessous de cette catégorie d'agglomérations qualifiées de bourgs ruraux, viennent les villages-centres qui remplissent les mêmes fonctions de ramassage de la production commercialisée et de la redistribution de certains produits. Ces villages-centres sont en général des points de traite. Mais, à cause de leur position éloignée de la voie ferrée, et des bonnes routes, ils n'ont qu'une importance secondaire dans la commercialisation des arachides. Ce sont :

Thiamène	Kabdou
N'Diagne	Kelle Guèye
N'Doyenne	Keur Momar Sarr
Kanène	Dahra
Touba Mérina	Barkedji
Thiolome	
N'Guer Malal	
Sakal	
Niomré	
Mouck-Mouck	

Au-dessous de ces villages-centres, viennent tous les villages élémentaires qui répondent à la définition administrative de village, et ne remplissent aucune fonction, ni industrielle, ni commerciale, ni de ramassage, ni de relation.

Pour assurer leur ravitaillement, les habitants de ces villages vont au point de traite le plus proche pour trouver des produits de base, des denrées alimentaires notamment : huile, riz, sucre, thé, lait Nestlé, biscuit, etc., et des produits d'usage courant : article de ménage, quincaillerie, valises, cigarettes. Par contre, pour trouver des produits spéciaux qui regroupent les montres, parfums, postes radios, meubles, frigidaires, tapis, etc., et des gros produits (machines à coudre, à calculer, à écrire, matériaux de construction, etc.) les habitants de ces villages sont obligés de « monter » à Louga. Parfois, certains produits spéciaux tels que les radios, les meubles ou les parfums, de même que certains gros produits, peuvent être trouvés dans les bourgs ruraux.

LA REGION DE LOUGA AVANT 1960 et la hiérarchie urbaine



III — ORGANISATION DE L'ESPACE APRES L'INDEPENDANCE

A) Nouveaux facteurs de régionalisation de l'espace

a) Socialisation du commerce rural

Après l'Indépendance, une série de mesures tendant au démantèlement du système de traite, à l'éviction des traitants et à la socialisation du commerce rural furent prises par le nouveau Gouvernement sénégalais. Cette socialisation touchait essentiellement le commerce de l'arachide qui devint un monopole d'Etat dès l'année 1960. Pour bien comprendre la nécessité de cette mesure, il convient de rappeler la place importante qu'occupe l'arachide dans le secteur économique sénégalais.

A la veille de l'Indépendance, et après, l'arachide occupait une très grande importance aussi bien dans la production agricole que dans la commercialisation. En 1965-1966, elle représentait les 76 % de la production agricole commercialisée, pour une valeur de 21,14 milliards de F CFA. La valeur de la production arachidière commercialisée et celle autoconsommée (3,60 milliards de F CFA), représentaient les 41,2 % de celle de la production agricole totale (commercialisée et autoconsommée). A elle seule, la valeur de la production arachidière commercialisée représentait les 59,4 % de la production agricole commercialisée.

Pour ces raisons, le Gouvernement sénégalais entreprit dès 1950 de réorganiser par la base, le commerce arachidier en implantant des coopératives de commercialisation.

Le mouvement coopératif sénégalais a débuté en 1960 par la création des sociétés de prévoyance, remplacées elles-mêmes en 1955 par des sociétés mutuelles de développement rural (SMDR).

Mais ce n'est qu'en 1960 que le mouvement coopératif s'est vraiment développé dans le cercle de Louga. En 1960, 14 organismes coopératifs opéraient dans le cercle de Louga ; en 1968, ce nombre atteignait 58. La coopérative remplissait les fonctions de collecte arachidière, dans certains cas de distribution des produits de consommation, d'équipement des paysans en produits et matériel agricole.

Ainsi, entre 1960 et 1970, 4.841 semoirs ont été placés dans le département, pour 5.761 houes, et quelque 500 unités de culture attelée.

De même, durant cette période, 336 t d'engrais mil, 7.477 t d'engrais arachide, et 33 t de fongicides ont été placés par les coopératives du département.

Du point de vue de la production, la coopérative a joué un certain rôle dans l'accroissement des quantités d'arachides produites, mais surtout dans celles commercialisées. En effet, entre 1935 et 1966, la moyenne de commercialisation du cercle de Louga est passée de 40.000 t à 106.000 t après avoir connu une certaine baisse durant la guerre.

b) Réorganisation des marchés hebdomadaires non communaux

Une autre cause de la baisse d'activités des commerçants exerçant à Louga fut l'organisation, par l'Administration sénégalaise des marchés hebdomadaires non communaux.

Ceux-ci ont entraîné un « court circuitage » du commerce de la ville par celui de la « brousse » qui acquiert désormais une certaine importance, tant par l'ampleur des opérations commerciales qui s'y déroulent, que par la diversité des marchandises faisant l'objet des transactions.

Toute la structuration spatiale du commerce autour de la ville et l'organisation régionale qui en avait découlé, ont du même coup été brisées par l'organisation de ces marchés. Certains de ceux-ci ont toujours existé mais n'avaient pas une grande importance. Ce fut l'Administration qui les réorganisa après l'Indépendance, dans le but d'assurer de façon satisfaisante les fonctions de distribution tout en relançant le commerce rural après le repli vers Dakar des grandes maisons de commerce.

Une partie des fonctions de redistribution vers l'intérieur de la région des produits importés, qui étaient assurées par les commerçants de la ville de Louga, sont actuellement assurées par ces marchés.

Au lieu de « monter » en ville, pour y acheter la plupart des produits dont ils ont besoin, les paysans ont la possibilité de les trouver à présent, sur place. Il s'agit de tous les produits de base, ou denrées alimentaires, les produits d'usage courant ou articles de traite, et même, certains produits spéciaux (tissus, parfums, etc.).

Dans presque tous ces marchés, les paysans ont même la possibilité de trouver des gros produits, tels, les machines à coudre, les matériaux de construction (fer, tôles ondulées, etc.), de sorte que pour s'approvisionner, ils peuvent avoir à leur disposition tous les produits dont ils ont besoin, sans aller « en ville ».

Ainsi, toute l'organisation régionale qui a découlé de la culture de l'arachide et de sa commercialisation et qui avait mis en place une hiérarchie spatiale fonctionnelle, basée sur le collectage des produits de la région et la distribution des produits importés, à partir des points de traite, a subi une désorganisation totale.

Ces marchés avaient pour autre fonction celle de favoriser l'activité de collectage de certains produits ruraux (niébé, mil, lait, beurre, etc.), les coopératives ne s'occupant que de l'arachide et du mil.

En effet la désorganisation des relations fonctionnelles de la ville et des villages de la région, telles qu'elles avaient été créées par le système commercial arachidier, a entraîné une désorganisation du système d'approvisionnement et de distribution.

La désorganisation des circuits de distribution entraînée par le démantèlement du système traditionnel de traite, a occasionné de sérieuses difficultés d'approvisionnement du monde rural. Les points de vente de la SONADIS (1) créés à Louga et dans certains centres de l'intérieur, ne résolvaient pas les problèmes d'approvisionnement des villages. Les coopératives agricoles qui ont pris le relais des grandes maisons de commerce dans l'activité de commercialisation de la production arachidière, ne prirent pas en charge les fonctions de distribution assurées par les anciennes maisons de commerce. Seules quelques rares coopératives ont des activités multifonctionnelles de commercialisation et de distribution.

Une dizaine de marchés ruraux fonctionnent dans le cercle de Louga. Les plus importants sont les suivants : N'Diagne, Gouye M'Beut, Thiamène et Keur Momar Sarr. Ces villages sièges de marchés étendent leur influence sur 100 à 150 villages à la ronde, et voient leur population tripler le jour du marché. Dans l'ensemble, en 1962 et 1969 l'Administration a perçu quelques 4.525.000 CFA dans ces quatre marchés au titre des taxes annuelles.

C'est dire l'importance du commerce rural qui se déroule dans ces marchés, qui ont contribué grandement à prendre à la ville de Louga une bonne partie de ses activités économiques.

Du point de vue de la rationalisation des circuits de distribution, la création des marchés hebdomadaires non communaux, bien que portant préjudice au commerce de demi-gros et de détail détenu par les libano-syriens et africains de Louga — comme la création des coopératives agricoles avait démantelé le commerce de gros détenu par les grandes sociétés coloniales — constitue une innovation souhaitable. En effet, elle met à la disposition des producteurs ruraux tous les produits dont ils ont besoin, et que, dans la plupart des cas, ils étaient obligés d'aller chercher à Louga; ces déplacements coûtent évidemment plus cher aux paysans qu'aux commerçants de Louga qui font le trajet inverse.

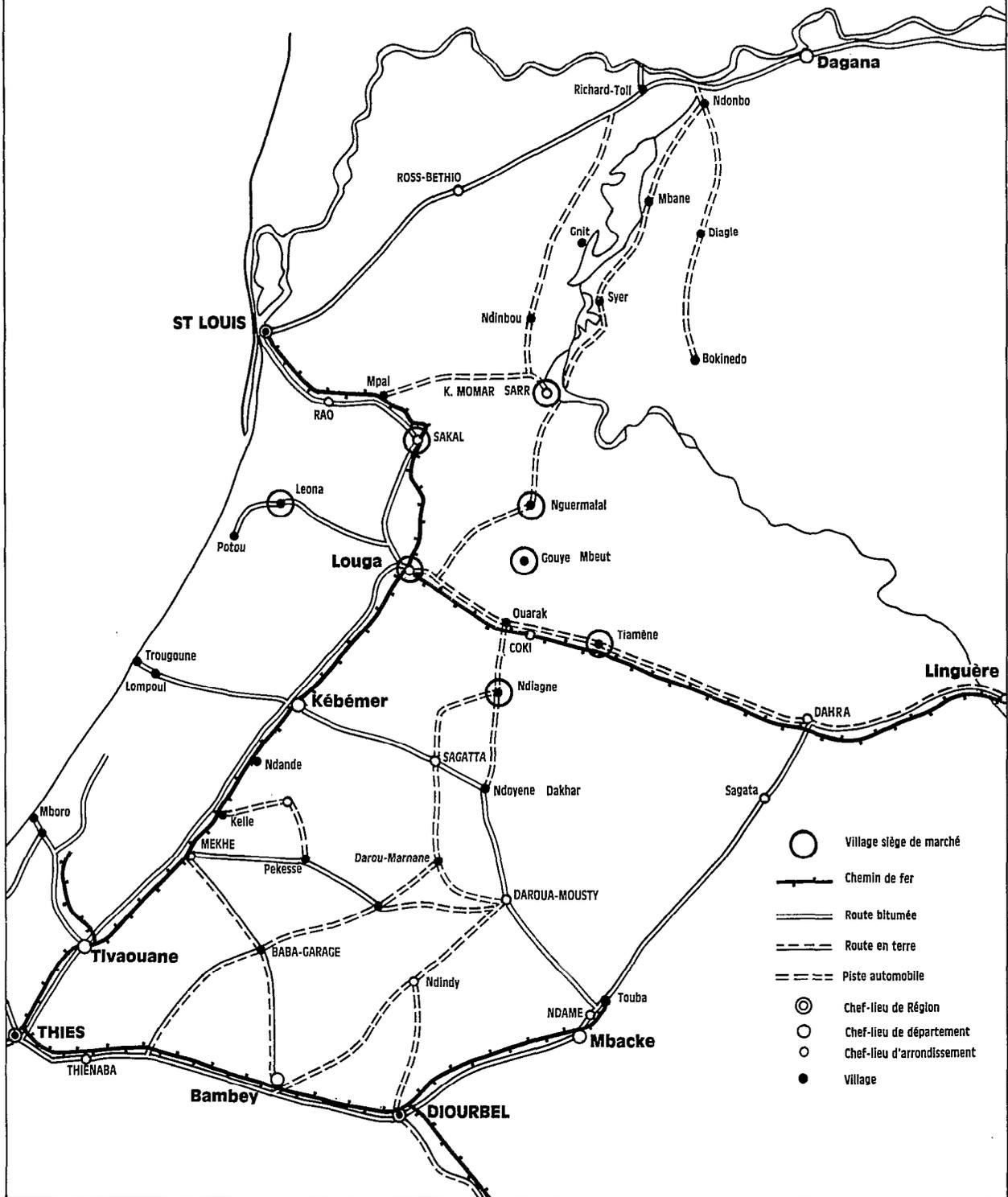
c) Chute du marché à bétail

I - Déviation des routes de bétail

Dès 1953, l'activité commerciale du Marbat commence à baisser.

(1) Société Nationale de distribution.

LES MARCHES DU DEPARTEMENT DE LOUGA



Les raisons essentielles de cette baisse résident dans la prolifération, à partir de 1956, des points de traite, et dans la création des points d'eau et forages dans le cercle de Louga.

En 1950, il y avait 11 points de traite dans le cercle de Louga ; en 1956, le nombre des points de traite a plus que doublé, atteignant 23. Cette prolifération des points de traite a entraîné du même coup un accroissement des transactions commerciales qui s'y déroulaient, et partant, un transfert d'une partie de l'activité économique de la ville vers l'intérieur du cercle.

D'autre part, le forage de puits, de plus en plus nombreux dans la zone sylvo-pastorale appelée jadis « désert du Ferlo », a contribué à dévier les routes du bétail.

Les troupeaux en provenance de la Mauritanie n'étaient plus obligés de transiter par Louga, dans leur marche vers les gros centres de consommation des villes situées plus au sud. Ils trouvaient sur leur route, presque tous les 30 km, des points d'eau constituant en même temps des gîtes d'étapes où l'on s'arrêtait une journée ou quelques heures pour poursuivre le chemin vers Thiès-Dakar, etc. Ainsi, la route directe se substitua à l'escale de Louga. La création de puits-forages par l'administration avait pour but de permettre au bétail de franchir plus facilement « le désert du Ferlo », qui constituait une barrière redoutable, et aussi d'alimenter en eau certains centres importants de l'intérieur du pays.

Entre 1951 et 1964, une trentaine de puits et forages furent foncés dans la zone sylvo-pastorale.

Deux autres facteurs ont joué dans la déviation des routes du bétail : d'une part, le déplacement de l'aire de forte production arachidière vers le sud-est, vers Diourbel, Kaolack, Tambacounda, permettant à une population paysanne plus prospère de consommer plus de viande pendant les mois de traite, d'autre part, l'accroissement démographique exceptionnel de Dakar qui, entre 1940 et 1968, est passée d'une centaine de milliers d'habitants à quelque 500.000 habitants. Cet accroissement s'est accompagné d'une demande très forte en viande de boucherie (46.000 bovins abattus annuellement à Dakar), et, d'une augmentation des prix du bétail par rapport aux prix pratiqués dans l'intérieur du pays.

Le déclin du Marbat de Louga a eu pour cause directe la perte de la fonction transit du bétail, et de la fonction commerciale qui existait du fait des transactions importantes qui s'y déroulaient.

2 - Déclin de la fonction de transit

Deux centres acquièrent par la suite un rôle primordial dans l'activité de transit du bétail en provenance de la Mauritanie et qui se dirige vers les centres de consommation de Dakar, Kaolack, Bathurst, etc. ; ce sont : Dahra et M'Backé-Diourbel situés au sud-est de Louga.

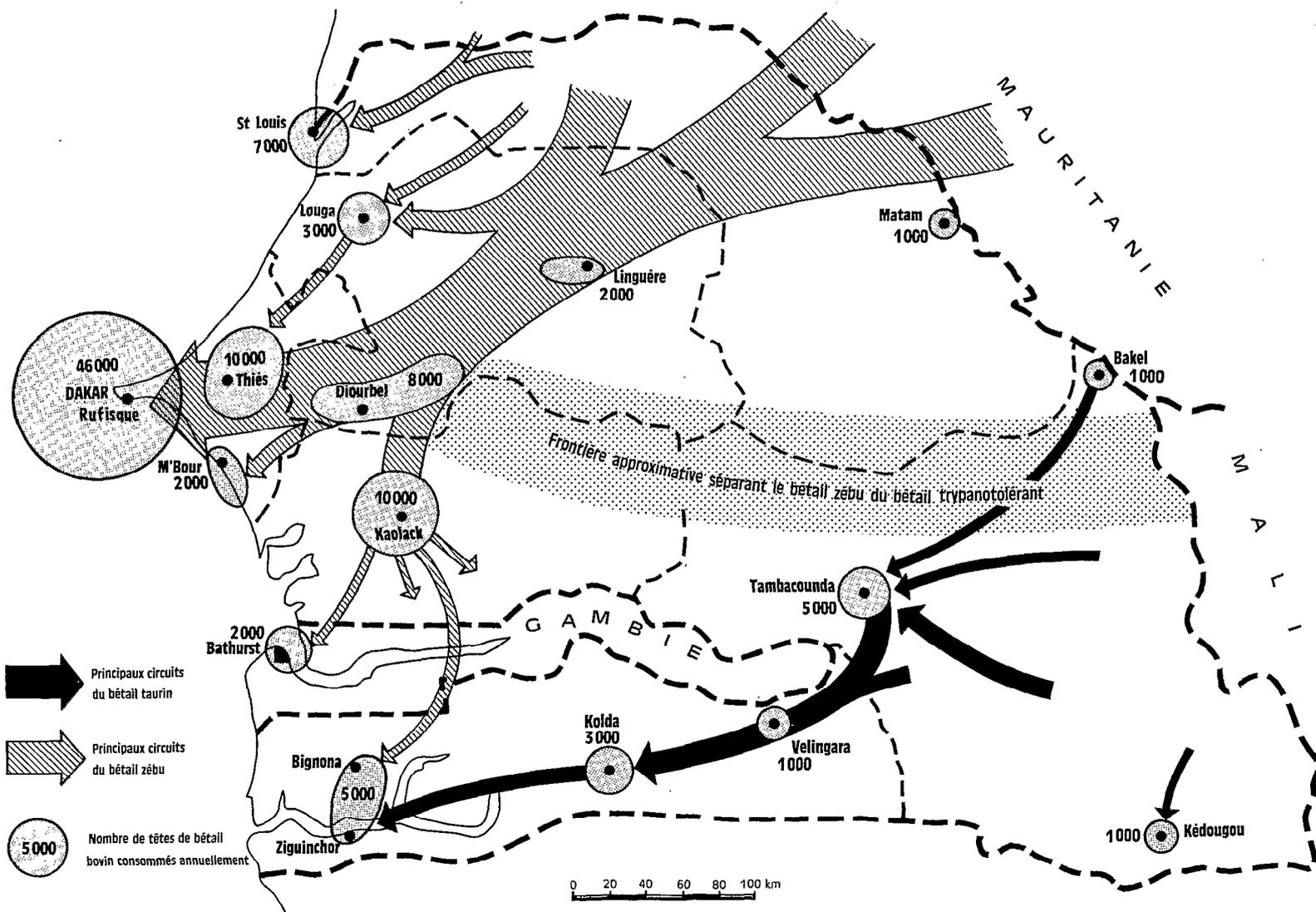
Tous les animaux venant de la rive orientale du Lac de Guiers, de la rive gauche du fleuve Sénégal, (entre Dagana et Thilogne), de Boghé et Kaédi, et conduits par des Maures, suivent désormais le parcours : Linguère - Dahra, Darou-Mousty, Baba-Garage, Touba-Toul, Thiès-Dakar. Les bovins mauritaniens entrant au Sénégal par Dagana, Podor, Boghé et Kaédi représentent à peu près les 84 % des bovins mauritaniens entrés au Sénégal.

Par contre, M'Backé recueille tous les animaux en provenance de l'est, de la rive gauche du fleuve Sénégal entre Matam et Bakel et de la zone sylvo-pastorale. X

Ces animaux suivent la route du Ferlo en passant par Ranérou, Yonoféré, Diaguéli. Les bovins mauritaniens entrant au Sénégal par ces parcours représentent les 28 % des bovins de provenance mauritanienne.

Le Marbat de Louga a vu sa fonction de redistribution du bétail devenir de moins en moins importante du fait de la déviation des routes du bétail par M'Backé, Dahra, Diourbel. Entre 1961 et 1965, le nombre de têtes en transit vers Dakar, et enregistrées au Marbat est tombé de 8.572 à 5.401. Cette baisse qui a été de 3.171 têtes soit de 63 %, n'atteste pas seulement une diminution de l'importance de la fonction de transit du Marbat, mais un déclin même des activités de ce marché.

PRINCIPAUX AXES DE COMMERCIALISATION ET ZONES DE CONSOMMATION DU BETAIL BOVIN AU SENEGAL



3 - Baisse de la fonction commerciale du Marbat

La déviation des chemins du bétail a provoqué non seulement le déclin de la fonction de redistribution du bétail dans les centres urbains, mais encore, une baisse de la fonction commerciale du Marbat. L'importance des transactions commerciales a nettement diminué, car le Marbat est devenu un marché à bétail fréquenté désormais presque uniquement par les habitants de la ville. Peu de Mauritanien y viennent pour vendre leur bétail, préférant emprunter d'autres routes pour se rendre à Dakar où la demande en viande est devenue très forte, et les prix plus élevés. Sur la totalité des bovins annuellement abattus au Sénégal, Dakar consomme le tiers (46.000 têtes). Le nombre d'animaux abattus au Marbat entre 1961 et 1965 est de 36.500 têtes.

Si l'on compare les transactions commerciales qui se déroulaient au Marbat à l'époque où sa prospérité était grande, et les opérations actuellement réalisées, l'on constate que sa fonction commerciale a considérablement baissé.

En 1927, année de prospérité exceptionnelle du Marbat, 200.000 têtes de bovins, ovins et caprins, avaient été vendues sur place.

En 1942, le bétail vendu sur place s'élevait à 35.288 têtes, alors qu'en 1965, sur un nombre total de 21.391 têtes de bovins et petits ruminants entrés, 7.591 sont ressortis : 13.800 têtes seulement (représentant 35 %), sont restées pour la consommation, sous forme de viande de boucherie ou pour la vente. Une bonne partie du bétail entré au Marbat en ressort, pour être acheminée vers d'autres villes. Ce fait nouveau réduit l'ampleur des opérations commerciales qui s'y déroulent et partant, son importance économique.

B) Nouvelle organisation régionale, et nouvelle hiérarchie urbaine

La région économique de Louga était caractérisée par une organisation fonctionnelle de l'espace structuré et hiérarchisé par l'existence d'une capitale dynamique autour de laquelle gravite une série de centres ruraux (points de traites situés sur la voie ferrée), ayant des fonctions de collectage de la production rurale commercialisée et de redistribution des produits alimentaires et manufacturés. Au-dessous de cette catégorie d'agglomérations, l'espace rural se répartissait entre des villages-centres (situés loin de la voie ferrée), remplissant des fonctions de collectage de la production commercialisée et de redistribution de certains produits, et une pléthore de villages élémentaires n'ayant aucune fonction bien définie, mais, dépendant d'autres villages. La ville étant le siège des commerçants grossistes ou demi-grossistes, d'une huilerie distributrice d'emplois, d'équipements collectifs publics dispensateurs de « services » pour l'arrière pays, et jouant le rôle de carrefour de la circulation ferroviaire et routière, organisait toute la région qui dépendait d'elle.

L'année 1960 marque le début de la désorganisation régionale, du fait du retrait des grandes maisons de commerce et de la socialisation du commerce rural qui s'en suivit.

L'aire d'influence du commerce urbain se rétrécit et dépasse à peine les limites de la ville : les commerçants de la ville continuent de se ravitailler à Dakar, mais écoulent dans la ville même la plus grande partie de leurs marchandises. Les villages du cercle sont désormais ravitaillés par les marchés hebdomadaires non communaux qui se substituent de plus en plus aux maisons de commerce de la ville dans leur activité de distribution.

La ville n'assure plus tout à fait la fonction de collectage de la production régionale commercialisée. Des coopératives ont été créées dans la région, dans le but d'assurer le collectage de la production commercialisée (l'arachide essentiellement). Celle-ci est évacuée par la suite, soit par voie ferrée des seccos de groupage à Dakar, soit directement par route.

Mais, les villages sièges de coopératives n'ont pas la même importance que les anciens points de traite.

En effet, la création d'un point de traite était assujettie à certaines conditions, notamment à l'existence d'un équipement hydraulique pouvant alimenter une agglomération de 2.000 habitants et la possibilité d'une commercialisation minimum annuelle de 500 t d'arachides ; mais surtout, le classement d'un village comme point de traite en faisait un centre urbain, avec obligation de lotissement officiel et de réalisation par les particuliers qui y sont installés, de certaines constructions en dur.

D'autre part, le point de traite connaissait une certaine activité commerciale de redistribution des denrées alimentaires, produits divers par les boutiques des traitants.

Par contre, les villages sièges de coopératives ne connaissent pas toujours un développement important, et ne sont assujettis ni à un lotissement obligatoire, ni à la réalisation de constructions en dur. Contrairement au point de traite, la coopérative d'un village n'entraînait pas toujours le développement de celui-ci. Il existe une pléthore de coopératives dans la région (55 à Louga, 62 à Kébémér) ; certaines d'entre elles commercialisent moins de 200 t. De plus, les coopératives n'assurent pas toujours des fonctions de distribution de produits alimentaires ou manufacturés. Cette fonction est assurée, avec plus ou moins de bonheur, par les magasins de la SONADIS (1), situés le plus souvent dans les gros bourgs. Dans certains villages sièges de coopératives de commercialisation, il n'existe pas de boutiques. De sorte qu'il n'y a plus, dans la hiérarchie commerciale, correspondance entre fonction de commercialisation et fonction de distribution, comme c'était le cas dans l'ancienne organisation régionale.

L'importance des points de traite dans une zone était telle qu'elle entraînait une polarisation spontanée, du fait des fonctions de collectage et de redistribution assurées en même temps alors que les villages sièges de coopératives ne polarisent que les villages dont les habitants évacuent leur production à cette coopérative.

Il en résulte que les villages-sièges de coopératives n'ayant pas toujours la dualité des fonctions de collectage et de redistribution, ne jouent pas le même rôle que jouait le point de traite dans l'organisation de l'espace.

Ainsi, les réseaux de relations fonctionnelles qui s'étaient tissées entre Louga et sa « région », se sont effrités petit à petit.

Dans le domaine des relations de « services », la ville a perdu de l'importance.

De plus en plus, il se produit une sorte de polarisation départementale calquée sur le découpage administratif : l'équipement des chefs-lieux des départements ruraux en écoles, dispensaires, etc., devient de plus en plus important et, les ruraux se passent souvent de venir en ville pour utiliser les « services » qu'elle offre.

L'administration a joué un rôle important dans la création d'effets de polarisation départementale et locale. Dès 1960, une réforme régionale découpant le territoire en régions administratives comprenant des cercles, (remplacés par la suite par des départements et des arrondissements), fut adoptée.

La région de Louga fut divisée en trois départements ayant comme chefs-lieux respectifs Louga, Kébémér et Linguère. Chaque chef-lieu a tendance, de plus en plus, à jouer un rôle de « centre de services » vis-à-vis de son département, ce qui entraîne une certaine autonomie du point de vue des services offerts au sein du département.

Le chef-lieu du département est le siège d'un certain nombre d'équipements administratifs : circonscription médicale, maternité, centre de santé, école complète de 12 classes, et d'autres types d'équipements nouveaux : centre d'animation rurale, centre d'expansion rurale, etc. La ville de Louga possède quant à elle un hôpital, deux dispensaires, une léproserie, un service d'hygiène, et un centre de protection maternelle et infantile.

(1) Société Nationale de distribution.

Dans le domaine de l'enseignement, il existe plusieurs écoles primaires fréquentées essentiellement par des élèves habitant la ville, et une école secondaire d'agriculture, dont les élèves viennent d'autres régions du Sénégal. De plus en plus, l'influence de la ville sur sa région, dans le domaine de l'organisation des relations de services, devient plus faible et se concentre principalement sur son département.

Parallèlement à la transformation des rapports ville-campagne, une nouvelle hiérarchie urbaine calquée sur les villages-sièges de marchés non communaux et de coopératives naît de la chute des anciens points de traite.

Alors qu'avant 1960, l'influence de la ville de Louga s'exerçait sur Kébémér, Linguère et leur arrière-pays, maintenant, elle ne dépasse plus les limites du département.

La ville continue de jouer un rôle de chef-lieu administratif, pour son département uniquement.

Au-dessous de la ville, les centres ruraux les plus importants sont le siège à la fois de marchés hebdomadaires non commerciaux et de coopératives : N'Diagne, Thiamène, Sakal, Keur Momar Sarr, N'Guer Malal, Gouye M'Beut et Coki. Ces centres assurent désormais les mêmes fonctions de collectage et de redistribution, jadis exercées par les anciens points de traite. Ils jouent le rôle de bourgs ruraux.

Au-dessous de ces agglomérations, viennent les villages-centres qui sont sièges de coopératives, mais pas de marché et donc, n'assurent pas de fonctions de distribution.

Ensuite, viennent une pléthore de villages élémentaires sans fonctions précises.

Mais, cette hiérarchie urbaine n'a plus aucun caractère fonctionnel : il n'y a plus, dans la plupart des cas, correspondance entre fonction de collectage et fonctions de redistribution. Les bourgs ruraux sièges de marchés, polarisent des villages sur le plan des échanges commerciaux, mais ne dispensent pas de services, n'assurent pas toujours le collectage de la production commercialisée, et ne redistribuent pas les marchandises de la ville.

De même, la ville ayant perdu la plupart de ses fonctions, n'étend plus son influence sur sa région, et ne l'organise plus tout à fait.

NOUVELLE
HIERARCHIE URBAINE

